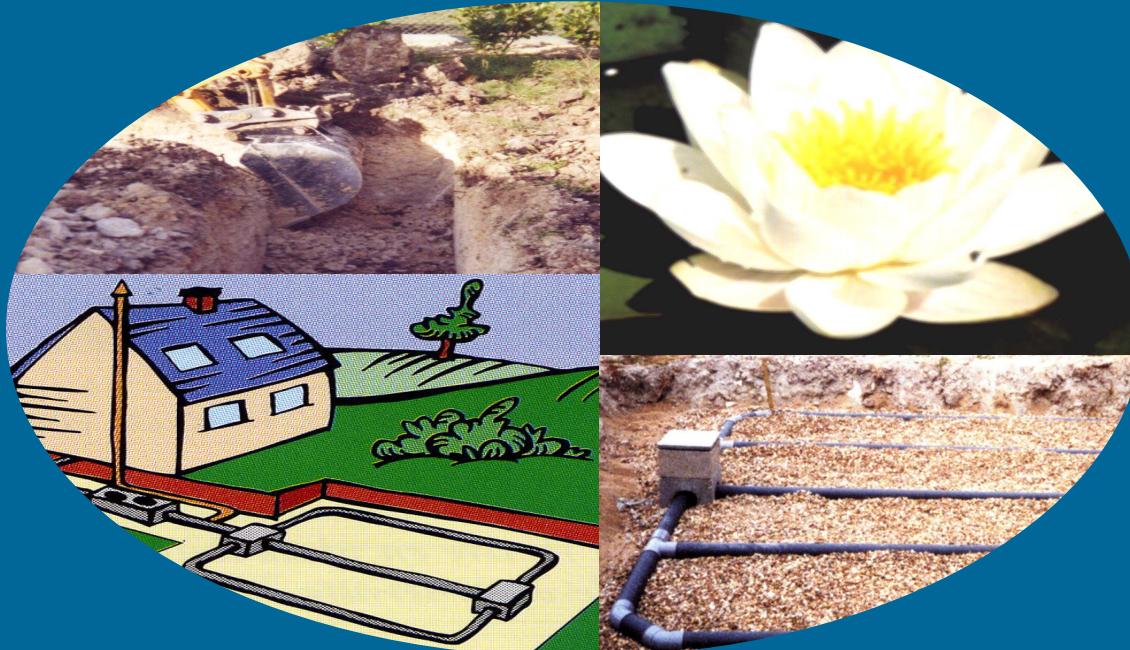


Assainissement Non Collectif Contrôle des Installations Existantes



AUSSAC-VADALLE – Salle Socioculturelle

Le 05/02/08



SOMMAIRE

1. Présentation de la Communauté de Communes

2. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3. Le diagnostic

- But
- Vérifications effectuées
- Rapport de visite
- Bilan du contrôle

4. La Réhabilitation

Communauté de Communes de la Boixe

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation



Présentation de la Communauté de Communes

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

● Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique

● Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Voirie

● Compétences facultatives

- Logement et cadre de vie
- Actions diverses



SPANC

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

Service Public d'Assainissement Non Collectif



Cadre réglementaire

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992

- Gestion équilibrée de la ressource en eau
- Réalisation du zonage d'assainissement
- Création d'un SPANC

Cadre réglementaire

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

Loi sur l'Eau du 30 Décembre 2006

- Délais de quatre ans pour les réhabilitations
- Contrôle obligatoire lors des ventes en 2013
- Entretien des installations assuré par le propriétaire
- Diagnostic de l'ensemble des installations avant 2013

Cadre réglementaire

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

Les arrêtés du 6 mai 1996 fixant :

➤ les prescriptions techniques

- Présentation des différentes filières
- Critères de choix et de dimensionnement
- Accessibilité et entretien

➤ les modalités du contrôle technique

- Contrôle de conception et d'implantation
- Contrôle de bonne exécution
- Vérification périodique de bon fonctionnement



Obligations

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

Les propriétaires

Le dispositif d'assainissement doit tenir compte des caractéristiques de l'habitation et du terrain

La commune

Mise en place d'un SPANC avant le 31/12/2005

Assurer la préservation de l'eau

Pouvoir de police pour la Salubrité Publique et la Préservation des Ressources en Eau

Avoir une installation en bon état de fonctionnement

Contrôle technique des systèmes d'assainissement finalisé avant 2013

Assainissement Non Collectif

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

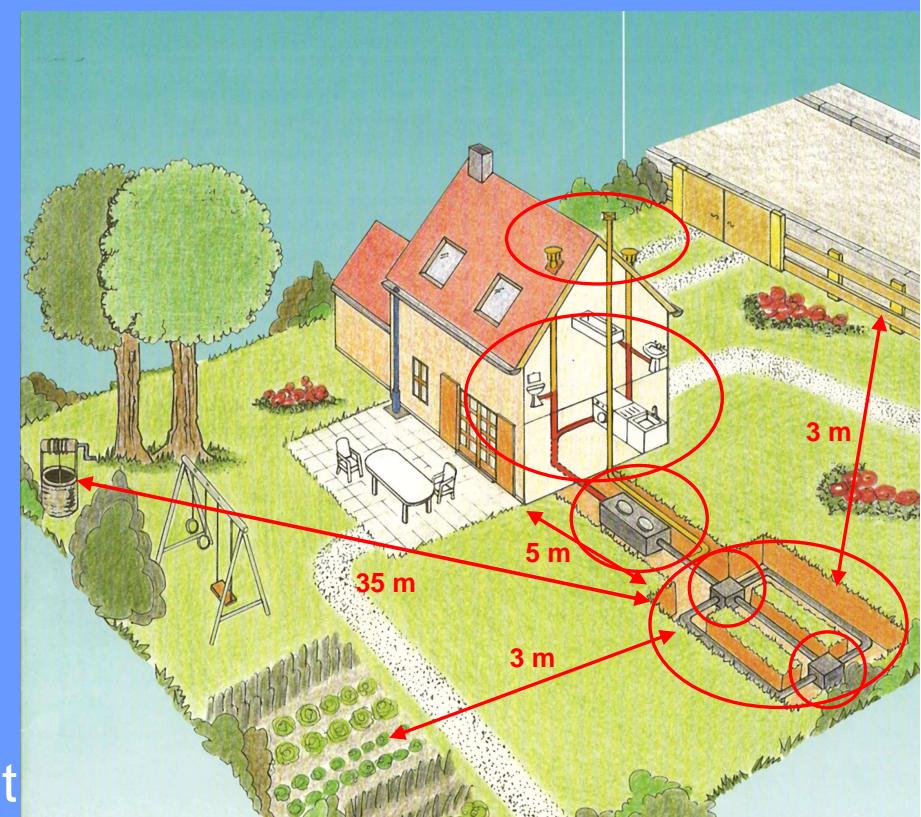
- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

- Collecte des eaux usées
- Prétraitement
- Ventilation
- Traitement
 - regard de répartition
 - regard de bouclage
- Dispersion des effluents
- Implantation du traitement



Missions du SPANC

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

- **Le zonage d'assainissement (validé en mars 2005)**
 - mise à l'enquête publique (Septembre - Octobre 2004)
- **Le contrôle des installations neuves**
 - contrôle de conception et d'implantation
 - contrôle de bonne exécution
- **Le contrôle des installations existantes**
 - diagnostic
 - contrôle périodique
- **La gestion de l'entretien des installations**
Pas pris en charge par la Communauté de Communes

Contrôle du Neuf

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

● Contrôle de conception et d'implantation

- Au stade du certificat d'urbanisme avec projet :

Aptitude du terrain à recevoir un ANC

- Au stade du permis de construire :

Adaptation à la configuration de la parcelle et aux contraintes du logement

● Contrôle de bonne exécution

Appréciation de la conformité du projet

Contrôle de bon fonctionnement

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

- Diagnostic par commune

- Contrôle périodique

- Tous les 4 ans

- Assurer le suivi



Redevance

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances**

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

- Indépendance financière du SPANC
- Équilibre budgétaire
- Mise en place d'une redevance sur le contrôle du Neuf et de l'Existant



Redevances

	Type d'installation	Type de contrôle	Montant de la redevance	Modalités de facturation
1.La CDC de La Boixe	Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception et d'implantation	200 €	Facturé au propriétaire
		Contrôle de bonne exécution	Gratuit	/
2.Le SPANC - Réglementation - Missions - Contrôles - Redevances	Installation existante	Contrôle périodique de bon fonctionnement	100 €	4 annuités de 25 € chacune Facturées au propriétaire
		Contrôle lors d'une transaction immobilière	100 €	Facturé au demandeur
3.Le diagnostic - But - Le contrôle - Rapport - Bilan				
4. Réhabilitation				

Comparaison assainissement collectif et non collectif

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

- Coût comparatif dans la durée
dispositif + vidange + contrôle \approx taxe raccordement + prix de l'eau
- Même confort que le tout à l'égout
- Un service à votre disponibilité :

Le SPANC

Diagnostic - But

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

C'est une première visite, un état des lieux :

- Constater ce qui existe
- Conseiller et orienter l'usager
- Évaluer si l'installation doit faire l'objet d'une réhabilitation

Diagnostic - Démarche

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

- Courrier : Invitation réunion
- Réunion d'information
- Courrier : Avis de passage
- Rendez-vous : Contrôle de l'installation
- Courrier : - Rapport de visite
 - Bilan du contrôle

Diagnostic – Vérifications effectuées

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

- Existence d'un dispositif et son implantation
- Bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité
- Bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration
- Accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse, réalisation périodique des vidanges
- Qualité du rejet, en cas de rejet en milieu hydraulique superficiel (fossé)



Rapport de Visite

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

- Données générales
- Description de l'installation – Schéma
- État de fonctionnement
- Avis sur le dispositif
- Fiche - travaux, modifications éventuelles à réaliser

Bilan du Contrôle

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC
- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

- Fonctionnement du dispositif
 - État physique
 - État fonctionnel : son efficacité
- Importance des risques sanitaires
 - Sensibilité du milieu récepteur
- Impact environnemental
 - Type d'habitation
 - Densité de l'habitat
 - Densité de rejet polluant

Conséquences

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

Classement des dispositifs

- **Installation Acceptable**
- **Installation Acceptable sous réserves**
Recommandations
Petits travaux de remise aux normes
- **Installation Inacceptable**
Réhabilitation totale

Réhabilitation

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation

- Missions

- Contrôles

- Redevances

3.Le diagnostic

- But

- Le contrôle

- Rapport

- Bilan

4. Réhabilitation

- Obligation de réaliser les travaux dans les 4 ans suivant le contrôle
- Opération groupée et pilotée par la collectivité
- Permet la diminution des coûts de travaux
- Permet l'obtention d'aides financières pour la réhabilitation des installations inacceptables



Les Aides Financières

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

Aides collectives :

- Par l'Agence de l'Eau
- Uniquement dans un programme de réhabilitation géré par la collectivité
 - sur un périmètre donné
 - si le SPANC est créé
 - si le zonage est validé
 - si le diagnostic est réalisé



Autres Aides Financières

1.La CDC
de La Boixe

2.Le SPANC

- Réglementation
- Missions
- Contrôles
- Redevances

3.Le diagnostic

- But
- Le contrôle
- Rapport
- Bilan

4. Réhabilitation

Aides individuelles :

- Le Conseil Général
- Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
- Le PACT – ARIM du département
- Certaines caisses de retraites

Démarches à la charge du propriétaire ⇒ il doit constituer lui-même son dossier, en parallèle des démarches avec le SPANC.

Merci de votre attention !!!

N'hésitez pas à poser des questions!!





Pour contacter le SPANC

● Coordonnées

- Adresse : 10 Route de Paris
B.P. n°2
16560 TOURRIERS

- Téléphones : 05.45.20.57.38 Guillaume PINEAU
 05.45.20.57.36 Emmanuel VIGOUR

- Télécopie : 05.45.20.57.35
- Courriel : cdcboixe-spanc@wanadoo.fr

● Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi
- De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00